

Appel à projets 2012

Projets libres de Recherche « Biologie et Sciences du Cancer »



Action 5.3

Attention sélection des projets en deux étapes :

- 1. Lettre d'intention : 7 novembre 2011 - minuit*
- 2. Dossier présélectionné : 12 mars 2012 - minuit*

Soumission en ligne: <http://www.e-cancer.fr/aap/recherche/plbio2012>

Sommaire

1	Contexte et objectifs de l'appel à projets.....	3
2	Champ de l'appel à projets.....	3
3	Modalités de participation.....	4
3.1	Equipes éligibles.....	4
3.2	Coordination du projet.....	4
3.3	Organisme bénéficiaire de la subvention.....	4
3.4	Critères d'éligibilité des lettres d'intention et projets.....	5
4	Procédure de sélection et d'évaluation des projets.....	5
4.1	Procédure de présélection et de sélection.....	5
4.2	Processus d'évaluation.....	6
4.3	Critères d'évaluation.....	6
4.3.1	Lettre d'intention.....	6
4.3.2	Projet finalisé.....	7
5	Dispositions générales.....	8
5.1	Financement de l'INCa.....	8
5.2	Publication et communication.....	8
5.3	Potentiel de valorisation des projets.....	8
6	Calendrier de l'appel à projets.....	9
7	Modalités de soumission.....	9
7.1	Lettre d'intention.....	9
7.2	Dossier de candidature présélectionné.....	10
8	Publication des résultats.....	10
9	Contacts.....	10

Plan Cancer 2009-2013

Action 5.3 : Maintenir le niveau de financement de la recherche sur projets libres à l'initiative des investigateurs, sur des programmes de 3 à 5 ans, à 50 % des appels à projets de recherche de l'INCa.

1 Contexte et objectifs de l'appel à projets

L'un des grands enjeux de la recherche, souligné dans le Plan Cancer 2009-2013, porte sur l'équilibre entre le soutien à la recherche fondamentale, génératrice de progrès souvent imprédictibles, et une recherche de transfert dont l'objectif est de cibler un bénéfice diagnostique et thérapeutique pour les patients.

Le soutien à la recherche fondamentale en oncologie, à l'initiative de l'investigateur, reste une priorité de l'Institut National du Cancer afin de favoriser la production de nouvelles connaissances et de promouvoir un positionnement compétitif des équipes de recherche françaises sur le plan international.

L'appel à projets libres « Biologie et Sciences du Cancer » a pour objectifs de :

- permettre la réalisation de projets originaux, dans leurs objets et leurs approches, ambitieux et réalisables dans leurs objectifs ;
- renforcer la recherche scientifique multidisciplinaire associant, aux équipes biomédicales, des équipes partenaires issues d'autres disciplines scientifiques ;
- stimuler la recherche sur des sujets émergents et innovants afin d'ouvrir de nouvelles perspectives en oncologie.

2 Champ de l'appel à projets

Cet appel à projets libres « Biologie et Sciences du Cancer » est ouvert à l'ensemble des domaines de la recherche cognitive et des disciplines scientifiques participant à la lutte contre le cancer dans le but d'acquérir de nouvelles connaissances expliquant des phénomènes et des faits observables, de développer de nouveaux outils et d'ouvrir de nouvelles perspectives thérapeutiques.

Les orientations du Plan Cancer 2009-2013 relatives à la caractérisation des risques environnementaux et comportementaux peuvent être prises en compte dans cet appel à projets, notamment :

- le développement de modèles expérimentaux d'analyse des effets de l'environnement sur la survenue des tumeurs ;
- les études de toxicologie, de génomique et d'épidémiologie moléculaire ;
- les études sur les cancers d'origine infectieuse.

La logique de pluridisciplinarité encourage fortement les projets ayant des contributions disciplinaires telles que la physique, la chimie, l'informatique et les mathématiques.

Attention :

- Ne sont pas considérés dans le champ de cet appel à projets :
 - les projets portant sur les cancers gynécologiques (hors cancer du sein);
 - les projets de recherche translationnelle ;
 - les essais cliniques ;
 - les projets en sciences humaines et sociales et en épidémiologie.

Ces thématiques font l'objet d'appels à projets spécifiques lancés en parallèle.

- Une même lettre d'intention ne peut être soumise à plusieurs appels à projets de l'INCa.

3 Modalités de participation

3.1 Equipes éligibles

Les projets associeront au minimum deux équipes appartenant à des **unités de recherche et/ou d'organismes différents.**

Origine des équipes :

Les équipes appartiennent aux organismes suivants :

- organismes publics de recherche (université, EPST, EPIC, ...),
- organisations à but non lucratif (associations, fondations, ...),
- établissements de santé.

La participation de partenaires industriels et/ou d'équipes étrangères est possible dans la mesure où ceux-ci assurent leur propre financement dans le projet.

3.2 Coordination du projet

- En plus de son rôle scientifique et technique, le coordonnateur est responsable de l'ensemble du déroulement du projet et de la mise en place des modalités de la collaboration entre les équipes participantes, de la production des documents requis (rapports et bilans), de la tenue des réunions, de l'avancement et de la communication des résultats.
- Le coordonnateur (investigateur principal) s'engage à consacrer au minimum 30% de son temps au projet. Par conséquent, il ne peut assurer la coordination simultanée de plus de 3 projets financés par l'INCa. Concernant les équipes partenaires, au moins un acteur dans chaque équipe consacrera au moins 30% de son activité au projet.

3.3 Organisme bénéficiaire de la subvention

Les équipes participantes désigneront un organisme bénéficiaire de la subvention.

- L'organisme bénéficiaire est responsable devant l'INCa de la mise en œuvre du projet, de la transmission de l'ensemble des rapports scientifiques et financiers, et du reversement des fonds aux équipes participantes ;

- Dans la mesure où le projet implique plusieurs équipes appartenant à des organismes différents, et bénéficiant chacune d'une partie des fonds attribués, l'organisme bénéficiaire doit être doté d'un comptable public.

Attention : Pour les projets dont le coordonnateur relève de la Région Ile-de-France, le bénéficiaire de la subvention sera le GIP Cancéropôle Ile-de-France qui assurera la répartition des fonds aux équipes bénéficiaires.

3.4 Critères d'éligibilité des lettres d'intention et projets

Pour être éligibles, les projets et les coordonnateurs doivent satisfaire aux conditions suivantes :

1. le projet doit répondre aux objectifs et champ du présent appel à projets ;
2. le projet doit avoir une durée de 36, 48 ou 60 mois ;
3. une même lettre d'intention ne peut être soumise à plusieurs appels à projets de l'INCa ;
4. Le coordonnateur de projet ne doit pas être membre du comité d'évaluation (CE) de cet appel à projets ;
5. Le coordonnateur s'engage à consacrer au minimum 30% de son temps au projet. Il ne peut assurer la coordination de plus de 3 projets financés par l'INCa ;
6. la lettre d'intention et le dossier de candidature (si présélectionné) doivent être clairement structurés et rédigés et respecter les modalités de soumission figurant au ch. 7. L'évaluation étant internationale, la lettre d'intention et le dossier de candidature en anglais sont impératifs, la version française est facultative ;
7. les formulaires (lettres d'intention et dossiers de candidature) devront comprendre l'ensemble des informations nécessaires à l'appréciation globale de la qualité du projet y compris les analyses statistiques, les aspects logistiques lorsqu'ils sont importants pour la bonne réalisation des analyses, la justification du budget demandé (au minimum les grands types de dépenses prévues), etc.

Les dossiers ne satisfaisant pas aux critères d'éligibilité ne seront pas soumis à évaluation et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un financement.

4 Procédure de sélection et d'évaluation des projets

Pour mener à bien l'évaluation, l'INCa s'appuie sur un comité d'évaluation (CE) scientifique international dont les membres, reconnus pour leur expertise scientifique et médicale dans le domaine de la recherche, sont rapporteurs des lettres d'intention et des projets complets.

4.1 Procédure de présélection et de sélection

- Présélection des projets à partir **d'une lettre d'intention** (cf. calendrier ch. 6 et modalités de soumission ch. 7) par les membres du CE.
Tous les coordonnateurs sont informés par l'INCa, de la présélection ou non de leur projet. Une copie des résultats est adressée aux Cancéropôles.

- Evaluation des **dossiers finalisés**. Seuls les coordonnateurs présélectionnés lors de la 1^{ère} étape sont invités à soumettre leur dossier final (cf. calendrier ch. 6 et modalités de soumission ch. 7).

4.2 Processus d'évaluation

Les principales étapes de la procédure sont les suivantes :

- Examen de l'éligibilité : l'INCa vérifie que les projets soumis répondent aux critères d'éligibilité ;
- Evaluation des lettres d'intention : les membres du CE évaluent les lettres d'intention (LI), deux rapporteurs sont désignés par LI ;
- Classement et présélection des LI : les membres du CE discutent collégalement de la qualité des projets et établissent un classement des LI;
- Information des coordonnateurs : les porteurs dont les LI sont présélectionnées sont informés et soumettent une version complète de leur projet finalisé ;
- Evaluation des projets :
 - Expertise externe : des experts extérieurs, étrangers et français, sont sollicités pour fournir un rapport d'évaluation des projets finalisés, deux experts sont désignés pour chaque projet ;
 - Evaluation par le CE :
 - les membres du CE évaluent les projets, en tenant compte des expertises externes ;
 - le CE discute collégalement de la qualité des projets ;
 - le CE propose une liste des projets à financer par l'INCa ;
- Résultats : décision de l'INCa et publication des résultats.

Les rapporteurs et experts extérieurs s'engagent à respecter les dispositions de la charte de déontologie de l'INCa, ils s'engagent à déclarer tout conflit d'intérêt éventuel. La composition du CE est publiée à l'issue du processus d'évaluation de l'appel à projets.

4.3 Critères d'évaluation

L'INCa souhaite que le CE apprécie la qualité scientifique, la synergie du partenariat, la faisabilité technique et financière, et l'impact potentiel des résultats.

4.3.1 Lettre d'intention

Lors de la 1^{ère} phase du processus de sélection, les lettres d'intention sont évaluées sur les critères suivants :

- la qualité scientifique du projet (pertinence, originalité et positionnement au niveau national et international) ;
- l'impact scientifique et médical du projet ;
- la qualité de la méthodologie et des technologies envisagées ;
- la qualité et l'expérience des équipes participantes ;
- la faisabilité du projet, le calendrier de réalisation et l'adéquation au financement demandé.

4.3.2 Projet finalisé

Les critères d'évaluation appréciés par les évaluateurs (experts externes et rapporteurs) sur les projets finalisés sont les suivants :

Qualité scientifique du projet :

- excellence au regard de l'état de la science ;
- positionnement du projet dans le contexte national et international ;
- pertinence et originalité du projet ;
- clarté des objectifs.

Coordonnateur et équipes participantes :

- qualités et expérience du coordonnateur au regard des objectifs du projet. La prise de responsabilité de jeunes coordonnateurs est encouragée au regard de leur parcours et de leur projet;
- niveau d'excellence des équipes participant au projet et de leurs responsables ;
- qualité du partenariat : complémentarité et/ou pluridisciplinarité des équipes associées au projet.

Méthodologie et faisabilité :

- qualité méthodologique et pertinence des technologies envisagées ;
- ressources humaines allouées au projet ;
- ressources techniques : centres de ressources biologiques associées à des données cliniques, plateformes technologiques, centres de traitement informatique des données, etc ;
- respect des règles éthiques et des aspects réglementaires ;
- qualité de la coordination entre les équipes candidates (planification des réunions, rédaction des rapports de suivi, communication, etc) ;
- adéquation et justification du financement demandé ;
- adéquation et justification du calendrier proposé au regard des objectifs du projet.

Impact du projet :

- impact scientifique, technique et médical dans la prise en charge des patients ;
- potentiel d'utilisation ou de valorisation des résultats du projet par la communauté scientifique, industrielle et la société (propriété intellectuelle, potentiel économique et social, etc...).

5 Dispositions générales

5.1 Financement de l'INCa

Le financement de l'INCa sera attribué selon les dispositions du règlement relatif aux subventions allouées par l'INCa – n°2011-01 (cf. <http://www.e-cancer.fr/linstitut-national-du-cancer/subventions/attribuees-apresle-13072011>). L'organisme bénéficiaire, ceux des équipes participantes et le coordonnateur doivent s'engager à les respecter dans le cadre de rubrique « engagements » du dossier de candidature.

La subvention INCa pourra financer :

- de l'équipement inférieur à 150 K Euros TTC ;
- du fonctionnement et divers consommables ;
- des frais de personnel (le personnel permanent peut être imputé sur le budget à l'exclusion des fonctionnaires d'état, hospitaliers ou territoriaux). Le financement de post-doctorants peut être demandé, en revanche le recrutement de doctorants n'est pas financé ;
- des frais de gestion, maximum à 4% du montant de la subvention allouée par l'INCa.

Les postes budgétaires sont fongibles pendant l'exécution du projet.

5.2 Publication et communication

- Pour chacun des projets subventionnés, le résumé sera publié ultérieurement, chaque coordonnateur sera contacté pour en confirmer le contenu ou proposer une version publiable.
- Toute communication écrite ou orale concernant les travaux des projets subventionnés devra obligatoirement mentionner la référence de l'INCa, cette référence comportera un code qui sera communiqué dès lors que le projet sera retenu pour financement.

5.3 Potentiel de valorisation des projets

En accord avec les préconisations du Plan Cancer 2009-2013, l'INCa procédera à la détection des projets dont l'impact en termes d'innovation et de développement économique peut être anticipé. En partenariat avec les coordonnateurs et leurs structures de valorisation, une démarche de suivi et d'accompagnement sera mise en place.

Cette identification n'influence en aucun cas la procédure de sélection dans le cadre de l'appel à projets.

6 Calendrier de l'appel à projets

Date de lancement de l'appel à projets :	Octobre 2011	
Phase 1 : lettre d'intention	Soumission en ligne de la lettre d'intention	7 novembre 2011 (minuit)
	1 ^{ère} réunion du comité d'évaluation : sélection des lettres d'intention	mi-janvier 2012
	Envoi des résultats aux coordonnateurs et Cancéropôles, par email	à partir du 20 janvier 2012
Phase 2 : dossier de candidature présélectionné	Soumission en ligne du dossier finalisé et envoi papier (2 originaux) par : - courrier postal à INCa - AAP Plbio 52 avenue André Morizet 92513 Boulogne- Billancourt (le cachet de la poste faisant foi) ; - ou livraison sur place aux heures de bureau à l'adresse de l'INCa	12 mars 2012 (minuit)
	Date prévisionnelle de la 2 ^{ème} réunion du comité d'évaluation	mi-juin 2012
	Date prévisionnelle de publication des résultats	juillet 2012

7 Modalités de soumission

La soumission des documents pour chacune des 2 étapes de l'AAP sera réalisée **en ligne** en utilisant l'adresse unique pour l'appel à projets :

<http://www.e-cancer.fr/aap/recherche/plbio2012>

Cette **procédure de soumission**, à partir du site de l'INCa, comprend :

- l'identification du coordonnateur (nom, prénom et email),
- l'identification du projet (Cancéropôle de référence, titre, durée, montant, mots clefs et le résumé si dépôt de projet),
- le téléchargement du ou des documents demandés sous format Word et/ou Excel.

Attention : aucun document au format PDF ne sera accepté.

7.1 Lettre d'intention

La lettre d'intention doit être rédigée à partir du formulaire type, elle est transmise uniquement par téléchargement en ligne dans le respect des délais mentionnés dans le calendrier (ch. 6).

7.2 Dossier de candidature présélectionné

Le dossier de candidature (Cf. modèle et tableau budgétaire) doit comprendre l'ensemble des éléments requis et nécessaires à l'évaluation scientifique et technique du projet.

Le dossier finalisé est soumis sous forme électronique (soumission en ligne) et sous forme papier, les deux formes sont identiques excepté les signatures qui ne sont exigées qu'en version originale papier.

➤ **Format électronique :**

Le dossier complet comprend deux fichiers : un fichier Word et un fichier Excel, ce dernier constituant une annexe financière. Il est transmis par téléchargement en ligne, en utilisant les codes d'accès reçus pour la soumission de la lettre d'intention.

La taille du fichier Word finalisé ne doit pas excéder 4 Mo.

➤ **Format papier :**

Deux exemplaires originaux du dossier dûment signés par les personnes responsables, et envoyés, dans le respect des délais mentionnés (ch. 6).

L'INCa se charge de transmettre une version électronique des documents aux Cancéropôles.

8 Publication des résultats

Les résultats sont communiqués par écrit aux coordonnateurs du projet, aux représentants légaux des organismes bénéficiaires de la subvention et aux Cancéropôles.

La liste des projets financés est également publiée sur le site internet de l'Institut National du Cancer.

9 Contacts

- Pour toute information de nature scientifique, vous pouvez contacter :

Karima BOUROUGAA, chargée de mission scientifique

Direction Recherche - département Biologie du Cancer

E-mail : kbourougaa@institutcancer.fr

Tel : 01 41 10 14 71

- Pour toute autre information, merci de contacter :

plbio2012@institutcancer.fr